



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 8 septembre 2025, à 19 h, au Centre des loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

### LOCALISATION DU BÂTIMENT ACCESSOIRE ET IMPLANTATION AVANT LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

**LOT # 3 476 653**

**798, rue Principale Ouest**

La présente demande a pour objet l'obtention d'une dérogation mineure au Règlement de zonage no 265, plus précisément à l'article 5.5.2, relatif à la localisation d'un bâtiment accessoire. L'implantation projetée se trouverait à 1,50 mètre de la ligne de lot située à l'ouest, alors que l'article 5.1 du règlement prévoit qu'une marge latérale autre côté, pour un terrain d'angle, doit être d'au moins 7,0 mètres. Il convient de préciser que l'emprise de rue du côté ouest du terrain municipal correspond à un espace de plus de 50 mètres avant d'atteindre la rue. Le projet soumis prévoit l'implantation d'un garage d'une superficie de 7,31 m x 7,31 m, et ce, avant la construction de la résidence principale.


#### **Le projet contrevient aux normes de zonage suivant :**

- **art. 5.1 :** La grille de zonage exige une marge latérale autre côté de 7 mètres, pour un terrain d'angle situé en zone RB.4.

### **LE PROJET SERA ÉGALEMENT SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.


**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 14<sup>e</sup> jour d'août deux mille vingt-cinq.**

  
Mélissa Gagné, Directrice générale  
et greffière -trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussigné, Mélissa Gagné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre neuf heures et onze heures de l'avant-midi, le quatorzième jour d'août 2025.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour d'août 2025**

  
Mélissa Gagné, Directrice générale  
et greffière -trésorière